

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

189450

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 8721 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : FILAÏ KHAMIL

Date de naissance : 26 01 1965

Adresse : 35 DAR EL KANT DAR BOUZA CASA

Tél. : 0661 618817

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 03 / 10 / 2003

Nom et prénom du malade : HASSOUNI NAIMA Age : 1970

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : AFFECTION OP

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

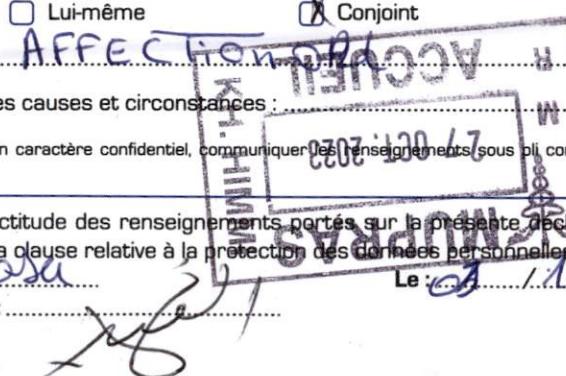
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 03 / 10 / 2003

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
03/10/23	2		300DH	Dr. Mohamed Ali Ben Othman Opt et Chirurgie oculaire et faciale Casablanca 06.10.88 02

EXECUTION DES ORDONNANCES

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	Determination du coefficient masticatoire			
	H 25533412 00000000 35533411	G 21433552 00000000 11433553		Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Date du devis
				Date de l'exécution
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS				
VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION				

Dr ALLOUANE Mohamed Amine

O.R.L et chirurgie cervico-faciale

- Traitement de la surdité
- Chirurgie de la thyroïde
- Traitement du vertige
- Prise en charge du ronflement
- Rhinite Allergique
- Chirurgie endoscopique
- Ancien médecin à l'hôpital 20 Août Casablanca

Casablanca le :



Thermo-ablation thyroïdienne

علاج الغدة الدرقية بالتردد الحراري

03 Octobre 2023

الدار البيضاء في:

الدكتور علوان محمد أمين

أمراض جراحة الأنف والأذن والحنجرة

جراحة الوجه والعنق

- علاج الصمم

- جراحة الغدة الدرقية (الكواطر)

- علاج الدوخة

- علاج الشخير

- الحساسية

- الجراحة بالمنظار

- طبيب سابق بمستشفى 20

غشت الدار البيضاء

HASSOUNI NAIMA

SOLUPRED 20 MG

3 cp le matin pendant 5 jours

99,-

OEDES 20 MG

102,10 1 gellule le matin pendant 7 jours

TABUNEX

21,80 2 pulv le matin pendant 1 mois

POLYDEXA

74,80 3 gouttes x 3/ jour pendant 7 jours

SEPCEN 500

1 comprimé 2 fois par jour * 5 jours

346,40

Dr. N. ALLOUANE
Specialiste en O.R.L et Chirurgie
Angle Bd. Al Qods et Bd. Haïfa
Ain Chock - Casablanca
Tél: 05 22 50 04 40/06 10 88 02 35

Angle Boulevard Al Qods et bd Haïfa, Résidence Ryad Al Qods gh2,
Ain Chock - Casablanca - Tél: 0522 50 04 40 - 0622 13 54 04
Urgence: 0610 88 02 35 - Site web: www.orlcasa.com



21,80

LOT : 05823017
PER : 05/2026
PPV : 24,80 DH

N° Lot : 3UW924
Fab. : 04/2023
Per. : 04/2026
PPV: 102,10 Dhs

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaï Casablanca
Soluipred 20 mg 20 cp
P.P.V : 48,70 DH

6 118000 060536

LOT 211264
EXP 04/2024
PPV 99.00DH